

RCS : EPINAL Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00785 Numéro SIREN : 903 503 563 Nom ou dénomination : A.C.E BARDAGE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt 6684

SEAN
VALELLA

LEALL

A.C.E BARDAGE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros
Siège social : 228, Rue de la Mairie 88 600 LAVAL-SUR-VOLOGNE
R.C.S EPINAL : 903 503 563

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 juin 2023

L'an **deux mille vingt-trois**, le **cinq juin**, à neuf heures, au siège social, les actionnaires de la société **A.C.E BARDAGE**, société par actions simplifiée au capital social de **1 000 Euros** divisé en **1 000 actions** de **1 Euro** de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur AKSOY Ahmet, préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social, soit la majorité requise pour les décisions ordinaires et qu'en conséquence l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;
- la liste des associés ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2022**;
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées,
- les statuts sociaux.

Puis le Président déclare que son rapport de gestion, le texte des projets de résolutions proposées, le rapport spécial, les comptes annuels, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- 2) Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2022** et quitus au Président,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice,
- 4) Rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- 5) Questions diverses,
- 6) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport spécial.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société établi par le Président, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels arrêtés à la date du **31 décembre 2022** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports lesquels dont apparaître **un bénéfice de 22 060 Euros**.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice s'élevant à **22 060 Euros**, auquel s'ajoute le **report à nouveau** antérieur pour un montant de **0 Euros**, soit un total à affecter de **22 060 Euros**, de la manière suivante :

- En **réserve légale** pour un montant de **100 Euros**.
 - En capital social pour un montant de **0 Euros**.
 - En distribution de **dividende** pour un montant de **0 Euros**.
- Dont **0 Euros CSG/CRDS** sur dividende distribué et **0 Euros IR** retenues à la source
- Le solde au compte **report à nouveau** pour un montant de **21 960 Euros**.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **23 060 Euros**.

Conformément à l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Président
Monsieur AKSOY Ahmet



A.C.E BARDAGE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros
Siège social : 228, Rue de la Mairie 88 600 LAVAL-SUR-VOLOGNE
R.C.S EPINAL : 903 503 563

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05/06/2023

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice s'élevant à **22 060** Euros, auquel s'ajoute le **report à nouveau** antérieur pour un montant de **0** Euros, soit un total à affecter de **22 060** Euros, de la manière suivante :

- En **réserve légale** pour un montant de **100** Euros.
- En capital social pour un montant de **0** Euros.
- En distribution de **dividende** pour un montant de **0** Euros.
Dont **0** Euros **CSG/CRDS** sur dividende distribué et **0** Euros **IR** retenues à la source
- Le solde au compte **report à nouveau** pour un montant de **21 960** Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **23 060** Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Président
Monsieur AKSOY Ahmet



A.C.E BARDAGE

228 RUE DE LA MAIRIE

88600 LAVAL-SUR-VOLOGNE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 23/09/2021 au 31/12/2022

Sommaire

Exercice du 23/09/2021 au 31/12/2022

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>1</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>2</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	<i>4</i>
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	<i>5</i>
<i>2033B - Divers à réintégrer</i>	<i>6</i>
<i>2033B - Divers à déduire</i>	<i>7</i>
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>2033C - Détail du cadre III, plus & moins values</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	<i>10</i>
<i>2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer</i>	<i>11</i>
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	<i>12</i>
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	<i>13</i>
<i>BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1</i>	<i>14</i>
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	<i>15</i>

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 23092021 et clos le 31122022

Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐Adresse du service
ou doit être
déposée cette
déclaration
SIE DE EPINAL
1 RUE DR LAFLOTTE ET ANC HOPITAL
88060 EPINAL CEDEX 9Adresse du déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement :

A IDENTIFICATION

A.C.E BARDAGE
228 RUE DE LA MAIRIEIdentification du
destinataire

88600 LAVAL-SUR-VOLOGNE

Insp. IFU

N° dossier

90350356300012

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

BARDAGESi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable
au taux normal 0
Bénéfice imposable
au taux de 15 % 25 953
Déficit
(report de la ligne XO
du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %
Plus-values à long
terme imposables au
taux de 19 %
Autres plus-values
imposables au taux
de 19 %
Plus-values à long
terme imposables
aux taux de 0 %
Plus-values exonérées
art. 238 quindecies3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines
Territoire entrepreneur
art. 44 octies AZone de restructuration de
la défense art. 44 terdecies

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies

Zone de développement
prioritaire art. 44 septidécies

Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD)
art. 44 sexdeciesBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux à 15 %

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été
comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale
d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises
à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinqui C-I-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom,
adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinqui C-I-2)

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une
comptabilité informatisée

Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF

Désignation
du prestataire

OGA/OMGA Visiteur conventionné

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA/OMGA ou visiteur conventionné :

N° d'agrément

Cabinet REGARD D'EXPERTS

4 rue Lafayette
67100 STRASBOURG

0980669099


certifier
conforme

Signature et qualité du déclarant

M. AKSOY

PRESIDENT

A EPINAL

le

09052023

Désignation de l'entreprise **A.C.E.BARDAGE**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2022**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		N° 2065 Bis-SD (suite) (2023)	
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")					
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		A.C.E BARDAGE 31122022			
K DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENT S (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires (abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.			2 427
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)					
		Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
MVLT réalisée au cours de l'exercice					
MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					

Désignation de l'entreprise		A.C.E BARDAGE		228 RUE DE LA MAIRIE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		88600 LAVAL-SUR-VOLOGNE					
SIRET		9 0 3 5 0 3 5 6 3 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		15		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	12 000	030	17	11 983	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	12 000	048	17	11 983	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	13 000	070		13 000	
		072	1 411	074		1 411	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	11 010	086		11 010	
	Charges constatées d'avance *	092	2 000	094		2 000	
	Total II	096	27 421	098		27 421	
	Total général (I + II)	110	39 421	112	17	39 405	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		22 060			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		23 060			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		10 610			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 1 462)	172		5 735			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		16 345				
Total général (I + II + III)				180		39 405	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		12 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: A.C.E BARDAGE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Néant		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214			
			intracommunautaires	217	218	96 966		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *		224					
	Subventions d'exploitation reçues		226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230		8			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	96 974			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234					
	Variation de stock (marchandises) *		236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	5 858				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240					
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	46 433				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	397	244	797			
	Rémunérations du personnel *		250	13 487				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	4 427				
	Dotations aux amortissements *		254	17				
	Dotations aux provisions		256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	3			
		260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	71 021				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	25 953			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280				
	Produits exceptionnels		(IV)	290				
	Charges financières		(V)	294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	3 893			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	22 060		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	22 060	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 893			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)	991			
	ZFA NG (44, quaterdecimes)	345		Investissements outre-mer	344			
	Zone franche urbaine (44, octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44, terdecimes)	127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
Bénéfice col. 1				352	25 953	354		
Déficit col. 2				356				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	25 953	372		

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2022**

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A.C.E BARDAGE										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	12 000	464		466	12 000												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492	12 000	494		496	12 000												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	17	554		556	17												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572	17	574		576	17												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.C.E BARDAGENéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2022

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A.C.E BARDAGE**Néant ☐ *Exercice ouvert le : **23092021** et clos le : **31122022**Durée en nombre de mois **15****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	96 966
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	96 966

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	8

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	18 395
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	23 246
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	41 643

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	55 330
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ☐ 0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 90350356300012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.C.E BARDAGE

ADRESSE (voie) 228 RUE DE LA MAIRIE

CODE POSTAL 88600 VILLE LAVAL-SUR-VOLOGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AKSOY Prénom(s) AHMET
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 08091983 N° département 99 Commune CICEKDAG Pays TURQUIE
Adresse : N° 228 Voie RUE DE LA MAIRIE
Code postal 88600 Commune LAVAL-SUR-VOLOGNE Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1/0

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 90350356300012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.C.E BARDAGE

ADRESSE (voie) 228 RUE DE LA MAIRIE

CODE POSTAL 88600 VILLE LAVAL-SUR-VOLOGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise A.C.E.BARDAGE
Adresse 228 RUE DE LA MAIRIE

88600 LAVAL-SUR-VOLOGNE

du 23092021
au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	25 953
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		A EPINAL, le 09/05/2023	
M. AKSOY		Signature,	
PRESIDENT			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche